RAPPORT
DU PRESIDENT DU JURY

Concours d'entrée au cycle de formation des élèves-directeurs d'hôpital
Année 2019

-=-=-=-=-=-

Présenté par Hubert GARRIGUE-GUYONNAUD, Inspecteur général des affaires sociales

Membres du Jury plénier[1]

Hubert GARRIGUE-GUYONNAUD, Président

Cécile BALANDIER, Directrice d'hôpital,

Myriam BENAOMAR, Directrice d'hôpital,

Jacques CHABANNES Praticien hospitalier – Pharmacien,

Clémence MAINPIN Directrice d'hôpital,
représentant la Directrice générale de l'organisation des soins,

Philippe MARIN, Directeur d'hôpital
représentant le Directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique de Rennes,

Isabelle MAUGENDRE, Directrice d'hôpital.

Isabelle MONNIER, Directrice des soins, Déléguée territoriale du Maine-et-Loire,
représentant le Directeur de l'Agence régionale de santé des Pays de Loire,

Guylène NICOLAS, Maîtresse de conférences,

[1] Arrêté du 4 mars 2019 du Centre national de gestion relatif à la composition du jury plénier

Immeuble le Ponant B - 21, rue Leblanc 75737 PARIS Cedex 15
Tel : 01.77.35.61.00 - www.cng.sante.fr

AVANT PROPOS

Au-delà du bilan quantitatif du concours d'entrée en formation à l'École des Hautes Etudes en Santé Publique des élèves-directeurs d'hôpital, le présent rapport s'attache à répondre aux interrogations des candidats qui l'ont présenté cette année et à donner aux futurs candidats des pistes de travail et de réflexion pour les aider dans la préparation des épreuves. Pour ce faire, il expose les observations du jury et les insuffisances qui ont pu être relevées chez les candidats ayant participé aux épreuves du concours. Il peut, également, être mis à profit par les candidats ayant échoué cette année et souhaitant se présenter au prochain concours. En effet, certains de ceux qui ont réussi cette année avaient échoué précédemment. Un échec peut ne pas être définitif.

Le rapport est destiné en priorité à ces derniers ainsi qu'aux candidats préparant le prochain concours. Il permettra aux centres de préparation et à leurs intervenants d'adapter leurs enseignements et aux candidats de connaître les attendus respectifs des épreuves, tels qu'ils ont été maîtrisés par les candidats reçus. En effet, le jury du concours de directeur d'hôpital souhaite voir chacun(e) démontrer son appétence managériale, sa capacité à décider, et plus généralement, qu'il possède les aptitudes et compétences personnelles et professionnelles attendues chez un décideur. En effet, les candidats seront amenés à manager et à gérer des établissements hospitaliers très différents au cours de leur carrière. Ils seront confrontés à des enjeux et des problématiques multiples et évolutifs, en lien avec les évolutions de la société et du système de santé. La capacité des dirigeants hospitaliers à décider, parfois en urgence, dans des situations complexes et marquées par de fortes tensions, apparaît ainsi primordiale. Le jury a la responsabilité de l'apprécier, au travers notamment de l'épreuve écrite d'admissibilité de rédaction de note et celle orale d'admission d'entretien avec le jury dite « Grand Oral», où l'ouverture et la maturité des candidats pèsent.

Comparativement à 2018, le niveau des candidats de 2019 sur les trois concours est meilleur pour les concours externe et interne. En effet, pour être admis au concours externe, il convenait d'avoir au minimum 12,12/20 de moyenne générale (12,12 en 2018). Au concours interne, la note minimum pour être admis est de 11,76/20 (11,50 en 2018). Enfin au troisième concours, la moyenne générale pour être admis est légèrement en baisse 11,31/20 (11,88 en 2018). Le jury se félicite donc d'avoir eu à s'entretenir avec des postulants de qualité.

Les épreuves écrites se sont déroulées, comme les années précédentes, dans trois lieux sur le territoire hexagonal (Lyon, Paris et Toulouse). Les centres d'examen situés aux Antilles et à la Réunion ont également été ouverts. Les épreuves orales se sont déroulées à Paris, dans des locaux adaptés donnant satisfaction tant aux organisateurs, qu'aux candidats ou au jury.

Pour l'épreuve orale d'entretien avec le jury, comme le prévoit l'article 31 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, le jury a été divisé en deux groupes présidés par la même présidente. Le sous-jury du concours externe comprenait Mmes Myriam BENAOMAR, Clémence MAINPIN, Guylène NICOLAS et M. Philippe MARIN. Le sous-jury du concours interne et du troisième concours était constitué de Mmes Cécile BALANDIER, Isabelle MAUGENDRE, Isabelle MONNIER et M. Jacques CHABANNES.

Pour conclure, tous les membres du jury remercient et tiennent à féliciter l'équipe du CNG pour leur professionnalisme, leur compétence, leur gestion sûre et efficace de l'organisation des épreuves et leur grande disponibilité vis-à-vis des candidats permettant à ces derniers d'être dans les meilleures conditions disponibles possibles avant les épreuves. Grâce à leur implication constante, leur action permet au concours de directeur d'hôpital de se dérouler au mieux des intérêts des candidats, de l'administration et de la profession.

1. LES CONDITIONS D'ACCÈS POUR CONCOURIR

Les directeurs d'hôpital sont recrutés par voie de concours national suivant l'une ou l'autre des modalités suivantes :

1°: le concours externe est ouvert aux personnes titulaires de l'un des diplômes exigés pour l'admission au concours externe d'entrée à l'École nationale d'administration ou justifiant d'un diplôme, d'un titre de formation ou d'une expérience professionnelle satisfaisant aux conditions fixées par le **décret n° 2007-196 du 13 février 2007** relatif aux équivalences de diplôme requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique ;

Les mères et pères de 3 enfants, candidats au concours externe, peuvent bénéficier d'une dispense de diplôme dans les conditions fixées par le **décret n° 81-317 du 7 avril 1981** modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter**.**

2°: le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des trois fonctions publiques (étatique, hospitalière et territoriale) et de leurs établissements publics administratifs, aux militaires et magistrats en activité, en détachement, en congé parental ou accomplissant le service national, ainsi qu'aux candidats en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale.

À la date de clôture des inscriptions**,** les candidats doivent justifier de quatre ans au moins de services publics. Pour la détermination de cette durée, ne sont pas prises en considération les périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique.

3°: le troisième concours est ouvert aux personnes qui, à la date de clôture des inscriptions, justifient durant au moins huit années au total, de l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles en tant que salarié ou travailleur indépendant, ou d'une expérience de responsable, y compris bénévole, d'une association, ou d'un ou de plusieurs mandats électifs. Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aurait été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

Par ailleurs, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent contractuel de droit public n'est pas prise en compte durant la ou les périodes d'exercice de ces activités et mandats.

Les ressortissants des États membres de l'Union européenne ou des autres États partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France, peuvent se présenter à ces trois concours sous réserve qu'ils remplissent les mêmes conditions requises pour les nationaux.

Le nombre des postes offerts au concours externe est au plus égal à 60 % du nombre total des postes offerts aux trois concours. Le nombre des postes offerts au troisième concours est compris entre 5 % et 10 % du nombre total des postes offerts aux trois concours. Pour l'année 2018, **85** postes (idem à 2017) ont été ouverts dont **50** pour le concours externe, **30** (- 1) pour le concours interne et **5** (+ 1) pour le troisième concours.

2. LES CONSIDÉRATIONS STATISTIQUES GÉNÉRALES

Les aspects statistiques développés ci-après permettent de constater un certain nombre d'évolutions.

2.1. Nombre de candidats et évolution, sélectivité

Année	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	% de Présents	Admissibles	Admis	Sélectivité	Taux de réussite Admis/Présents
2019								
Externe	50	399	223	55,89%	100	50	4,46	22,42%
Interne	30	145	138	95,17%	61	30	4,60	21,74%
Troisième concours	5	29	23	79,31%	10	5	4,60	21,74%
Total	85	573	384	67,02%	171	85	4,52%	22,14%

(Sources : Centre national de gestion)

Depuis 2016, le nombre total de places au concours est stable (85). Pourtant, depuis 2015, le nombre de candidats connait une constante décrue de près de 36% sur la période 2015/2019. S'agissant des candidats ayant composé, sur la même période, cette décrue est également constatée mais dans une moindre mesure (- 28,50%), notamment au concours externe (- 37) alors qu'il est stable au concours interne et au troisième concours.

2.2. Répartition Hommes/Femmes

2.2.1.Le Concours externe

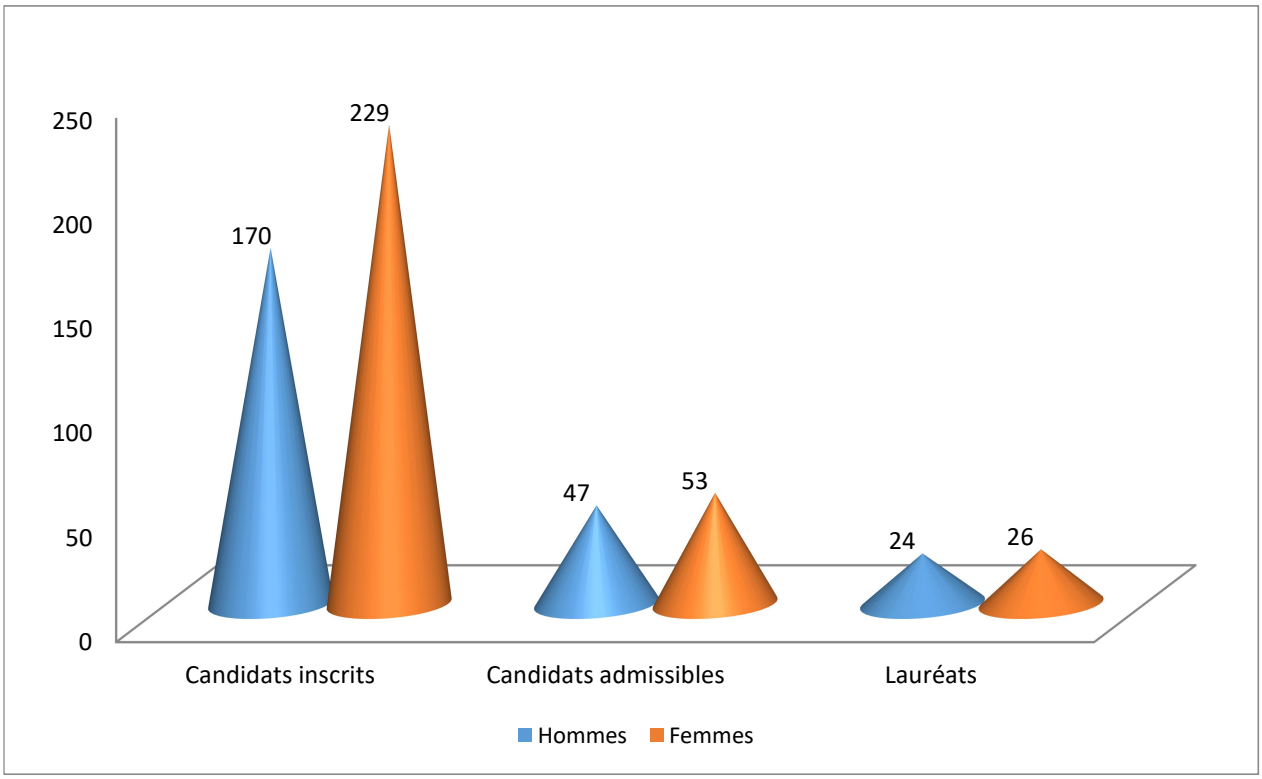

(Sources : Centre national de gestion)

2.2.2.Le Concours interne

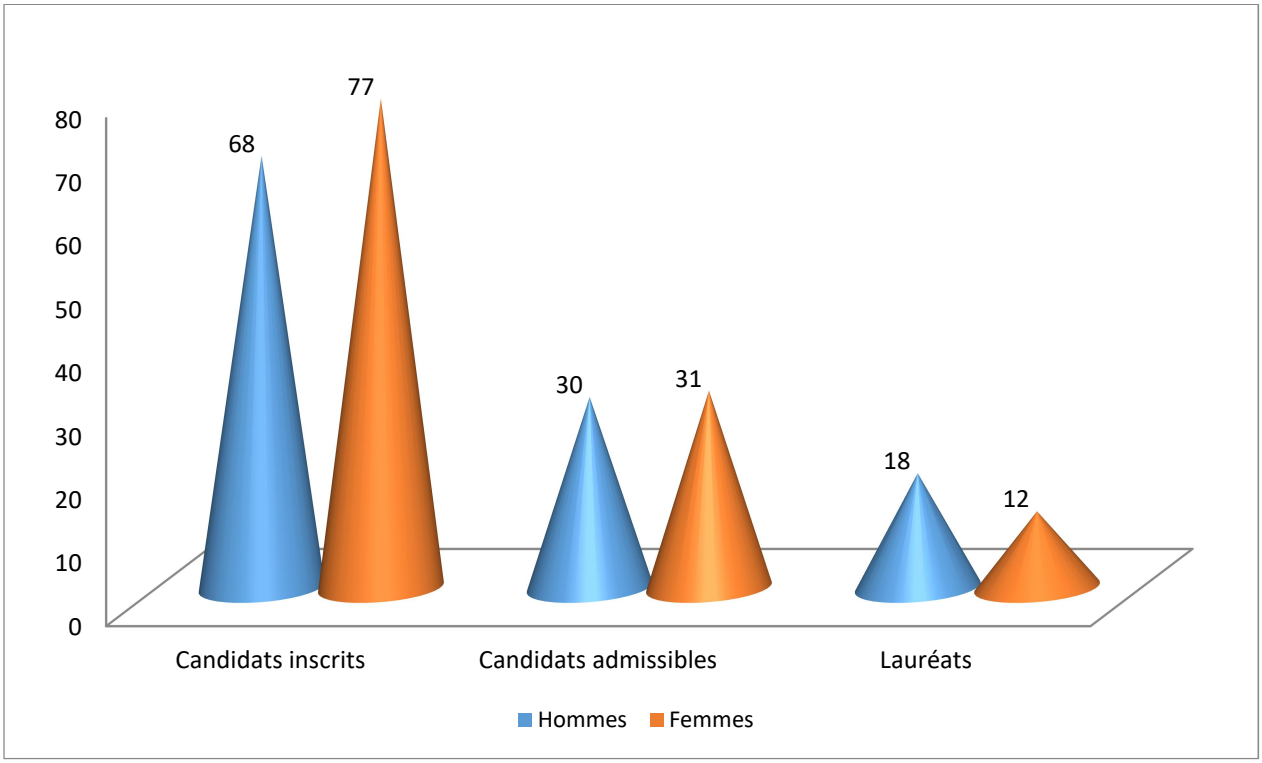

(Sources : Centre national de gestion)

2.2.3.Le troisième concours

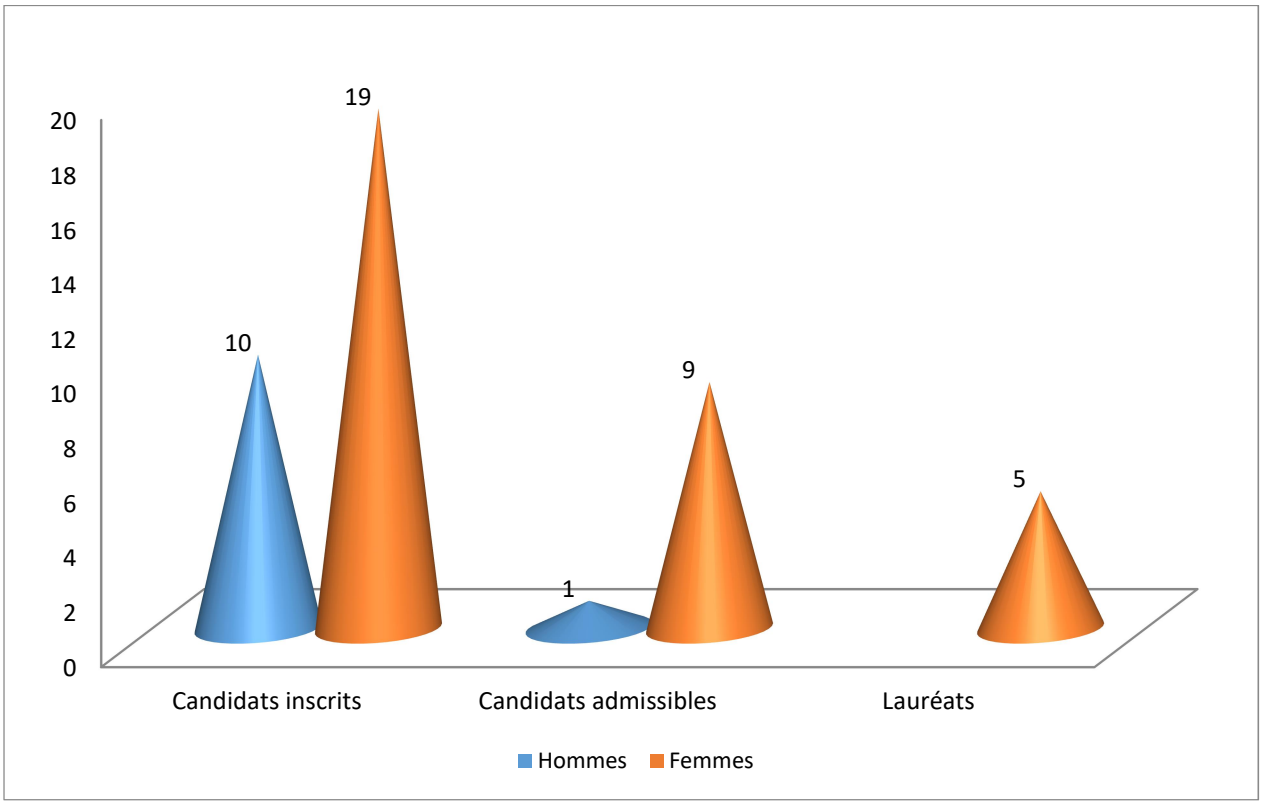

(Sources : Centre national de gestion)

Sur l'emble des trois concours (externe, interne, troisième), les femmes restent majoritaires avec près de 57% (55% en 2018) des candidats inscrits. Elles le sont également, chez les lauréats des concours externe (52% contre 58% en 20108) et du troisième concours (100% contre 60% en 20108). En revanche, les hommes sont majoritaires, chez les lauréats du concours interne 60% comme en 2018).

2.3. Pyramide des âges

2.3.1.Le concours externe

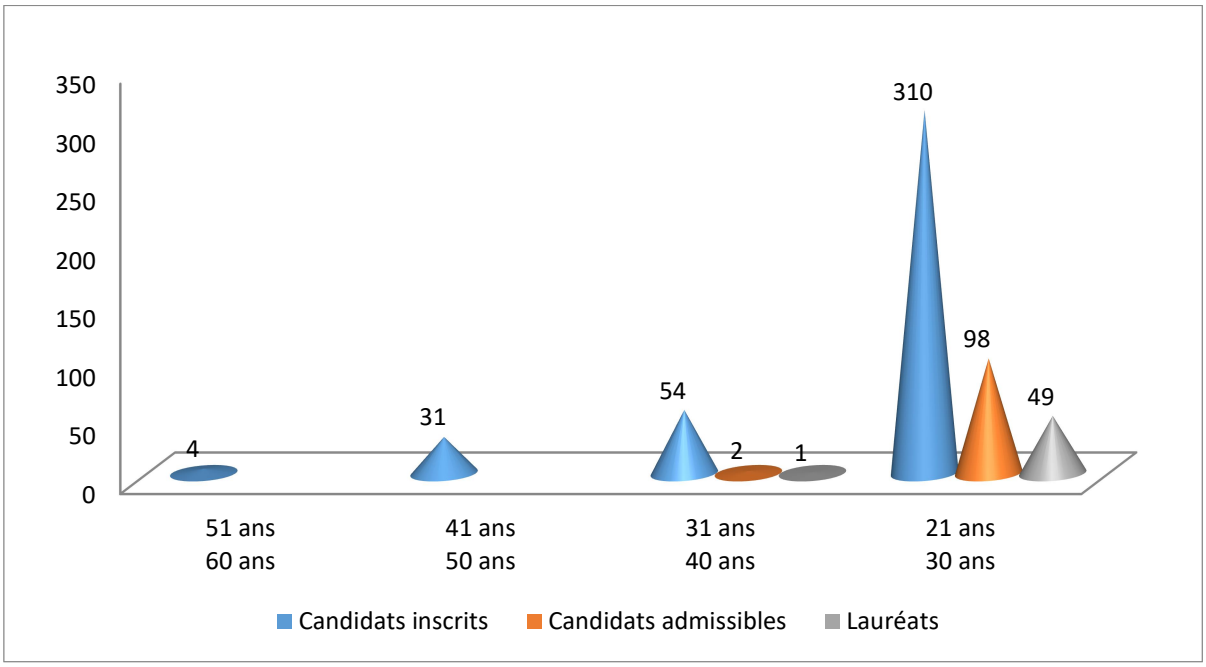

(Sources : Centre national de gestion)

Au regard des conditions requises pour se présenter au concours externe (niveau II a minima) les candidats sont dans leur majorité des étudiants. Ils se rangent dans la tranche d'âge 21/30 ans et constituent plus 77% (86% en 2018) des inscrits et 98% des lauréats (comme en 2018).

2.3.2.Le concours interne

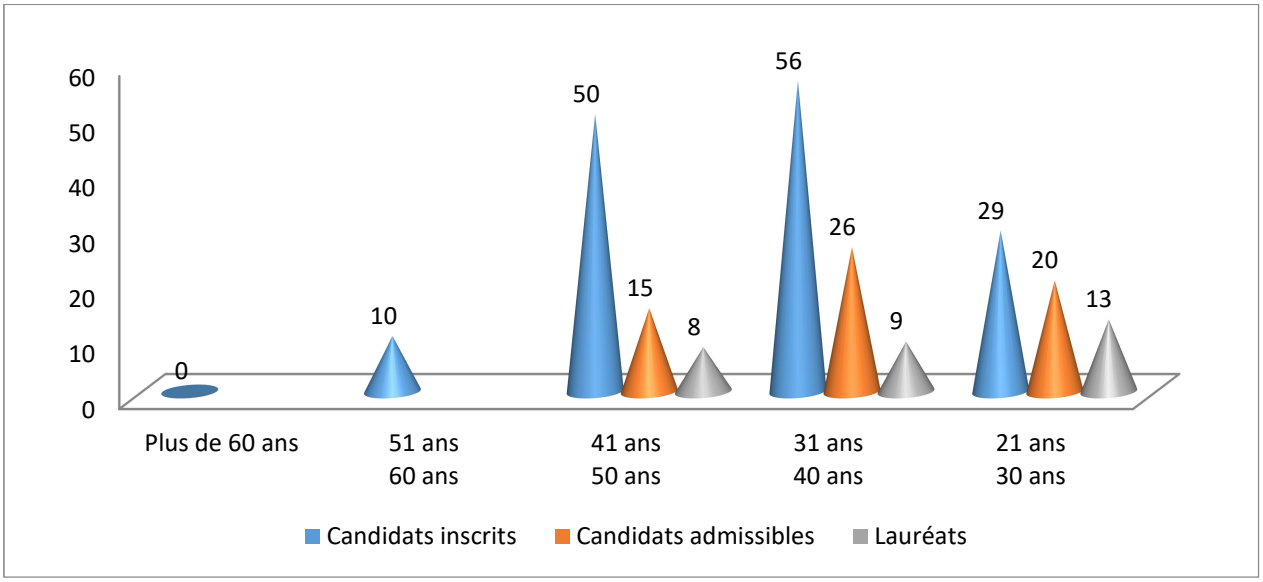

(Sources : Centre national de gestion)

Pour se présenter au concours interne, il convient de justifier de quatre ans de services effectifs dans la fonction publique à la date de clôture des inscriptions. Cela explique l'âge plus élevé des candidats internes, d'autres facteurs tels que la situation familiale ou le souhait de consolider son expérience professionnelle entrant en ligne de compte.

Au total en 2019, plus de 38% des candidats internes relèvent de la tranche d'âge 31/40 ans (45% en 2018) et plus de 34% de la tranche d'âge 41/50 ans (30% en 2018). Le taux de succès est plus élevé dans les classes d'âge inférieur, les lauréats appartenant à la tranche d'âge 31/40 constituent plus de 30% (33% en 2018) et celle des 21/30 ans, constitue plus de 43% des lauréats (15% en 2018) alors qu'elle ne représente que 20% des inscrits (15% en 2018).

2.3.3.Le troisième concours

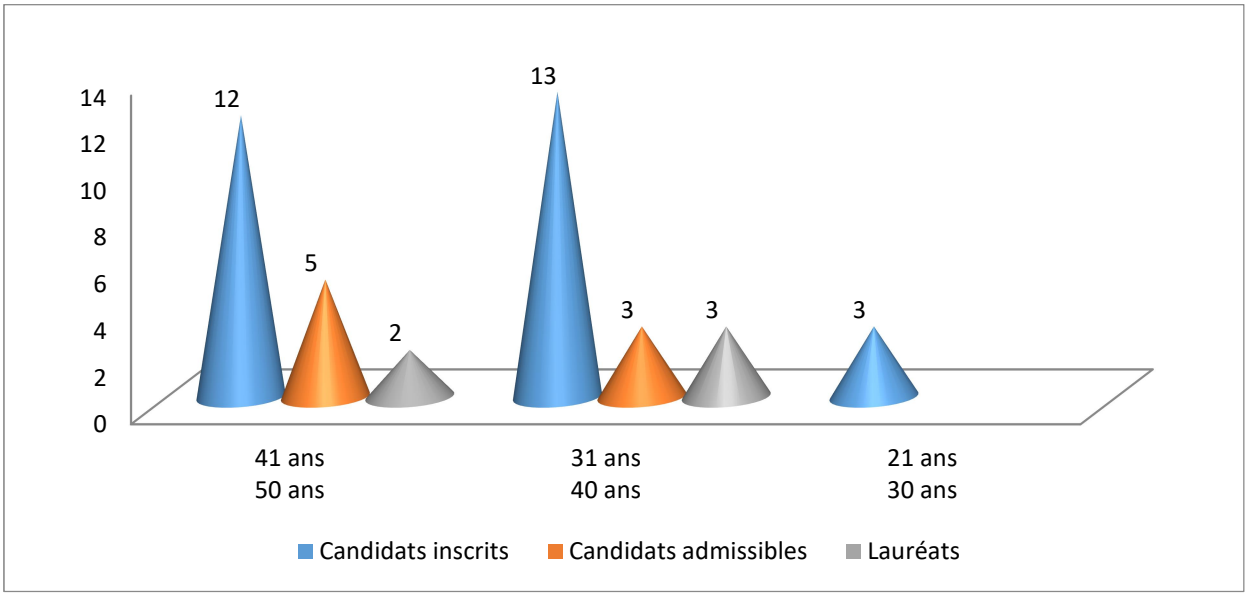

(Sources : Centre national de gestion)

En 2019 comme en 2018, les candidats inscrits au troisième concours sont mieux représentés dans les tranches d'âge 31/40 ans (44% contre 48% en 2018) et 41/50 ans (41%% contre 52% en 2018). Quant aux lauréats, on constate le même phénomène alors qu'ils se situaient à 80% dans la tranche d'âge 31/40 ans.

2.4. Préparation au concours

Cette année est intégrée dans les statistiques une rubrique relative à la préparation des candidats au concours de directeur d'hôpital.

2.4.1.Le concours externe

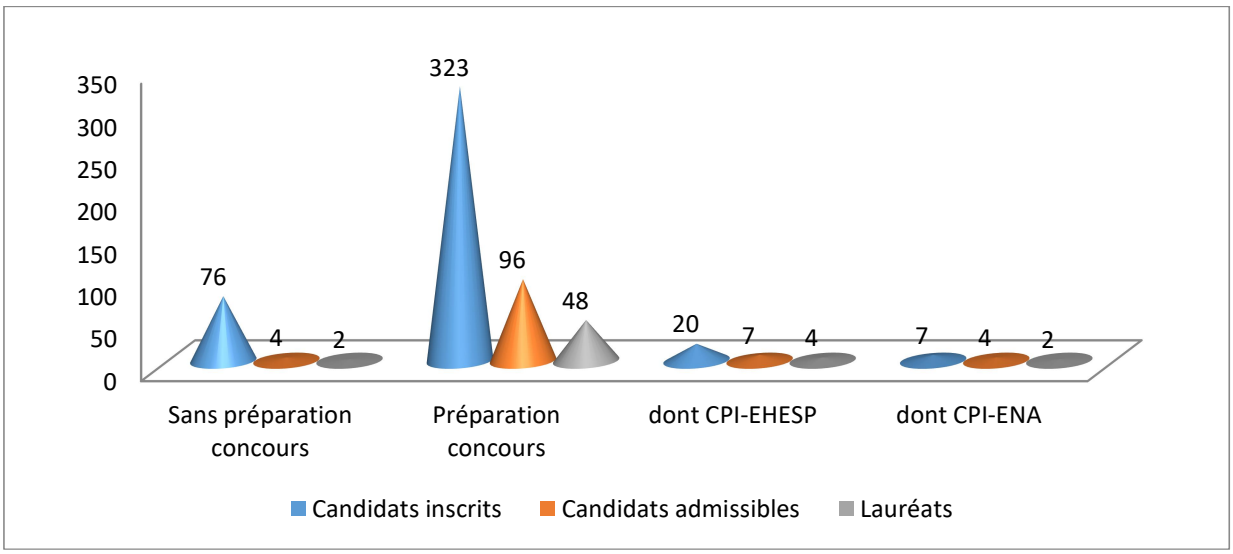

(Sources : Centre national de gestion)

Près de 81% (76% en 2018) des candidats inscrits a suivi une préparation spécifique dont près de 7% (comme en 2018) au titre d'une classe préparatoire intégrée (EHESP 5% ; ENA 2%). Le taux de succès des candidats ayant suivi une préparation est plus élevé : ils représentent en effet 96% des lauréats (86% en 2018) dont 12% sont issus d'une classe préparatoire intégrée (EHESP 8% ou ENA 4%).

2.4.2.Le concours interne

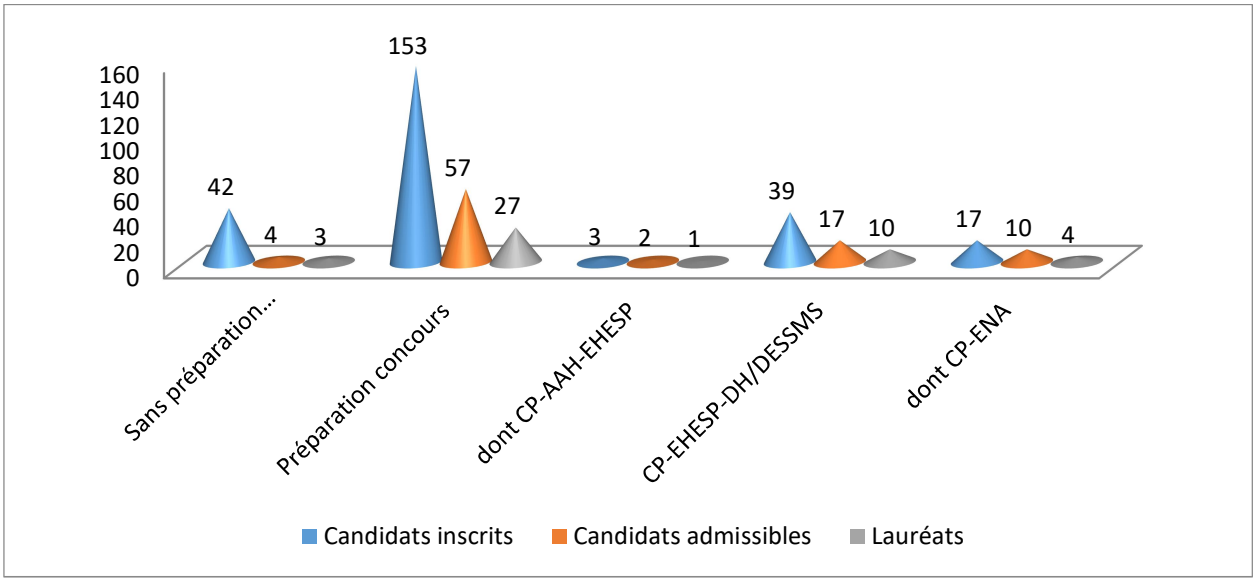

(Sources : Centre national de gestion)

De même, la majorité des lauréats du concours interne a suivi une préparation. En effet, plus de 82% des candidats (78% en 2018) ont suivi une préparation spécifique dont plus de 31% (21% en 2018) l'un ou l'autre des cycles d'études préparatoires de l'EHESP (28% pour le seul cycle préparatoire de directeur d'hôpital/établissement sanitaire social et médico-social ; 20% en 2018). Ils représentent plus de 93% des lauréats (90% en 2018) dont plus de 26% au titre cycle d'études préparatoires de directeur d'hôpital/établissement sanitaire social et médico-social (33% en 2018).

2.4.3.Le troisième concours

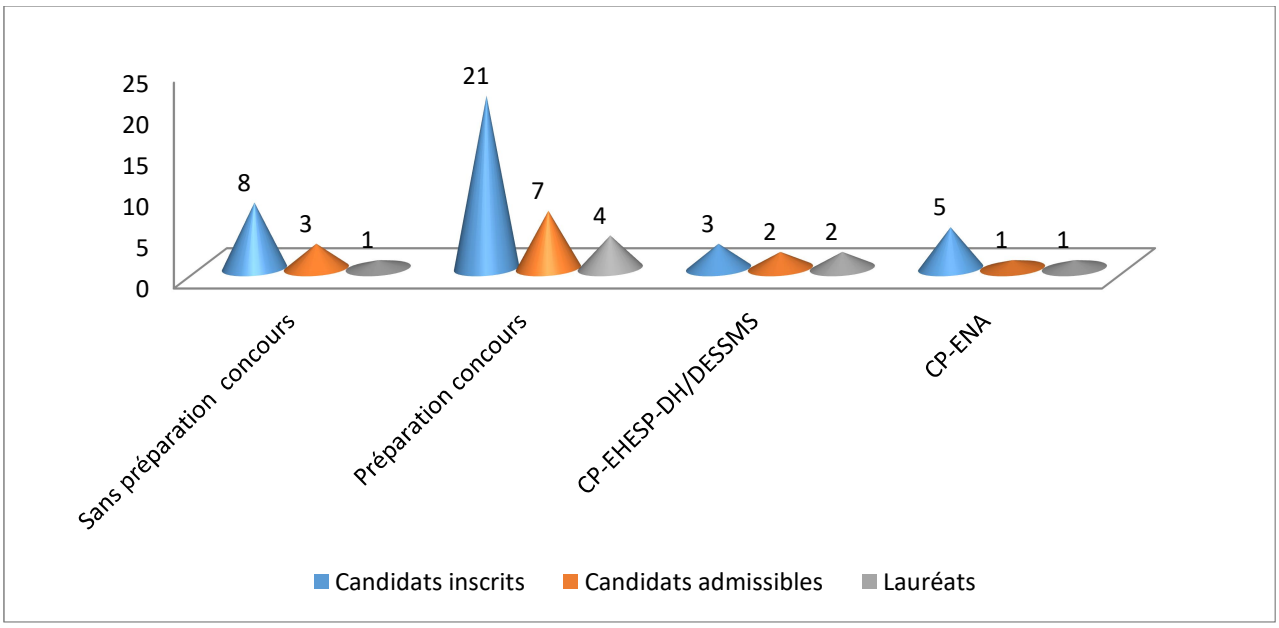

(Sources : Centre national de gestion)

Le troisième concours n'échappe pas à la règle. En effet, plus de 72% des candidats inscrits (79% en 2018) ont suivi une préparation dont le cycle d'études préparatoires de l'EHESP de directeur d'hôpital/Etablissement sanitaire social et médico-social (plus de 10% ; plus de 7% en 2018), ils forment 80% des lauréats (60% en 2018). Parmi eux 40% a suivi le cycle d'études préparatoires de l'EHESP de directeur d'hôpital/Etablissement sanitaire social et médico-social (aucun en 2018).

2.5. Origine des diplômes (concours externe) et des cursus professionnels (concours interne et troisième concours)

2.5.1. Cursus universitaire du concours externe

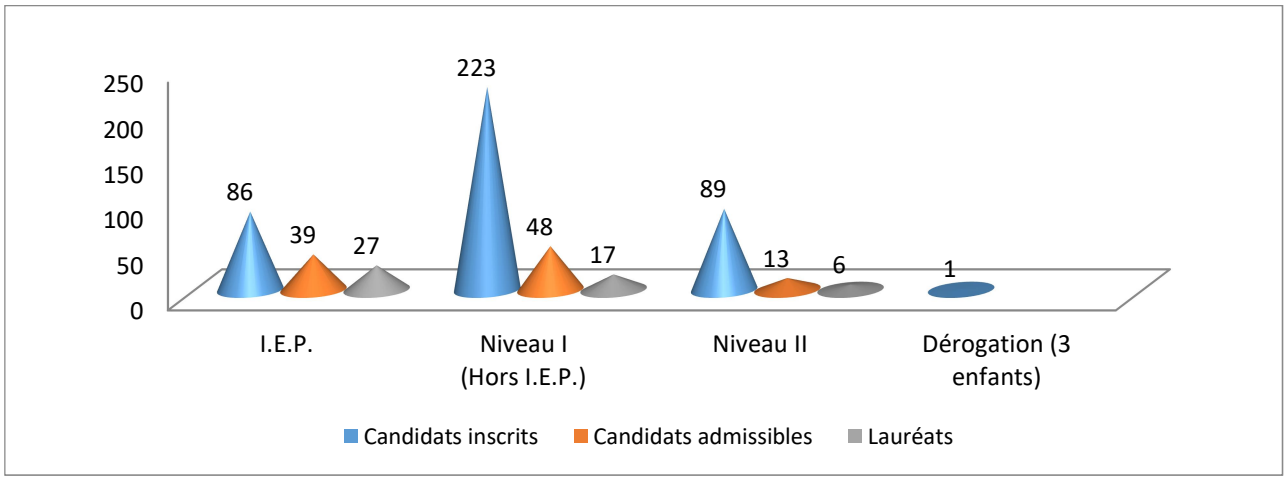

(Sources : Centre national de gestion)

Pour se présenter au concours externe de directeur d'hôpital, il convient d'être titulaire d'un diplôme de niveau II. Le niveau de diplôme des candidats et surtout des lauréats est néanmoins plus élevé en moyenne. Ainsi, près de 77% (69% en 2018) des candidats inscrits sont titulaires d'un diplôme de niveau I, dont d'un diplôme d'études politiques pour environ 21,50% d'entre eux (27% en 2018).

Parmi les lauréats, 88% d'entre eux (80% en 2018) possèdent un diplôme de niveau I, dont un diplôme d'études politiques pour plus de 54% (62% en 2018). La part des diplômés d'I.E.P reste prédominante parmi les lauréats mais sa diminution se poursuit.

2.5.2. Origine statutaire du concours interne

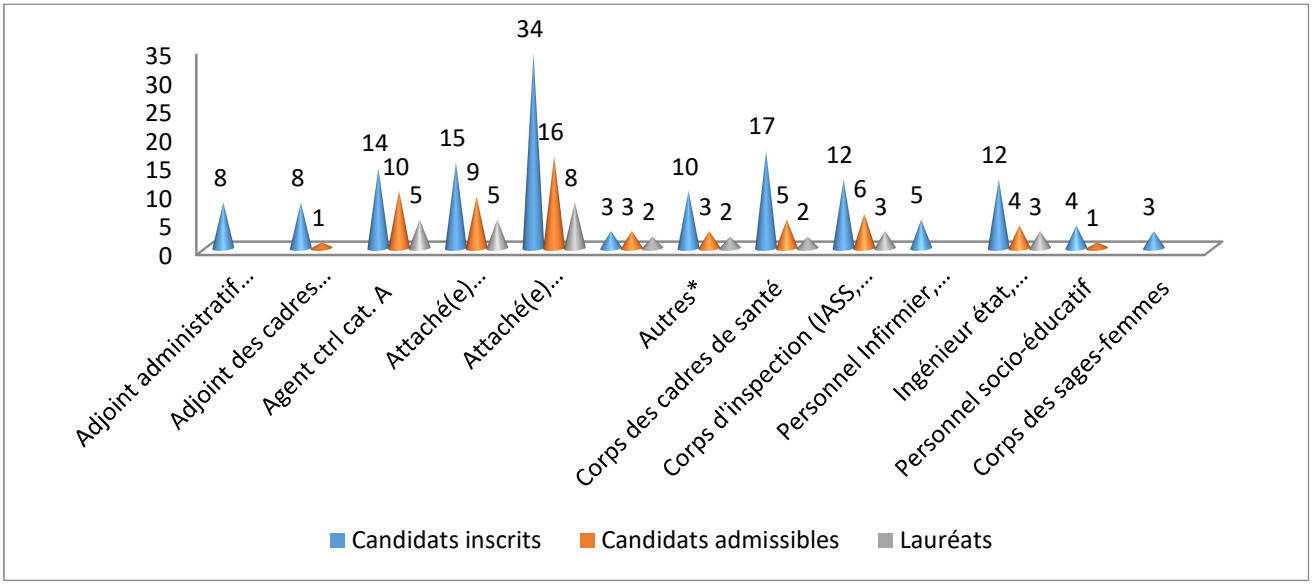

(Sources : Centre national de gestion)

* : personnel enseignant, officier de gendarmerie, etc…

Cette année, comme les précédentes années, les attachés des trois fonctions publiques sont les plus représentés au concours interne de directeur d'hôpital avec plus de 36% des inscrits (45% en 2018). Le corps des cadres de santé paramédicaux constitue pour sa part plus de 11% des inscrits (idem 2018).

Parmi les lauréats, les trois corps d'attachés représentent la moitié du contingent (près de 63% en 2017).

2.5.3. Origine professionnelle du troisième concours

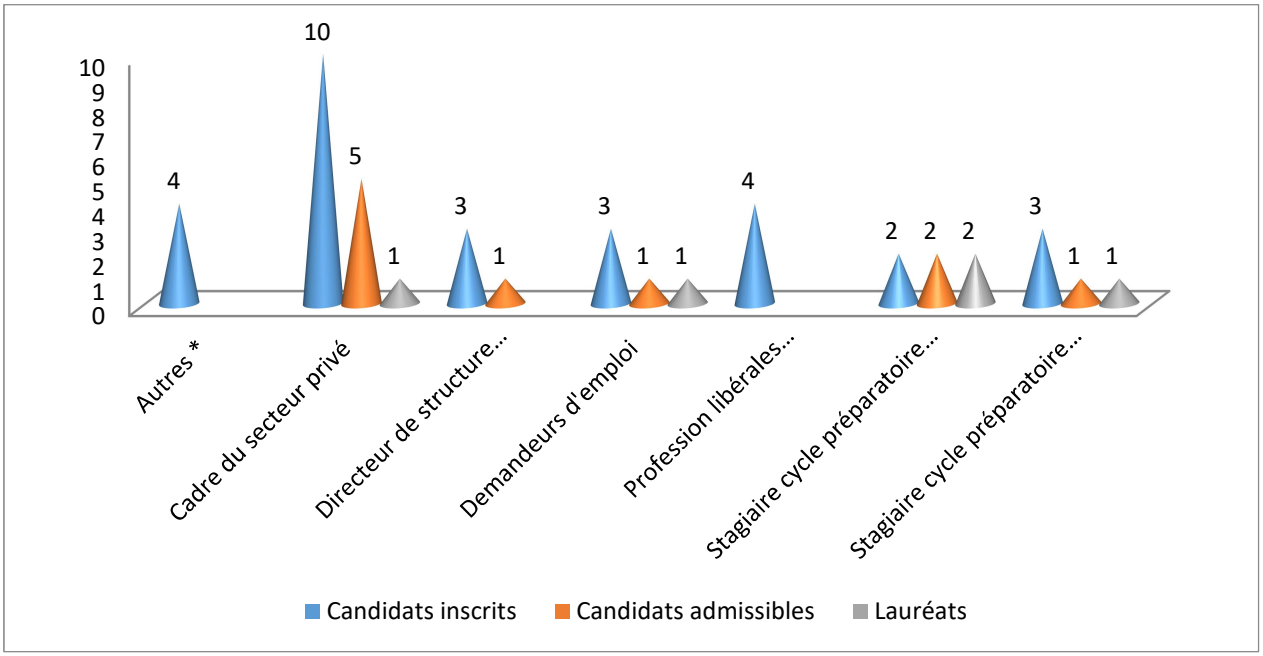

(Sources : Centre national de gestion)

Parmi les candidats du troisième concours de directeur d'hôpital, plus de 44% (43% en 2018) occupent sont cadres du secteur privé ou occupent un poste de direction dans une structure sanitaire, social & médico-social privé. Les personnes exerçant des professions paramédicales en cabinet libéral sont également représentées. Parmi les lauréats, ce sont majoritairement des candidats issus d'un cycle d'études préparatoires (EHESP ou ENA)

3. LE CONCOURS

3.1. Les épreuves écrites

3.1.1. Les épreuves de culture générale

Pour le concours 2019, le jury a fait le choix de proposer un thème par concours. C'est ainsi que le sujet du concours externe portait sur : **« *Désobéir, est-ce être responsable* ?»,** celui du concours interne posait la question **«Les tyrans ne sont grands que parce que nous sommes à genoux ».** Enfin, pour les candidats du troisième concours le sujet demandait aux candidats **«Faut-il instaurer un droit à la vérité ?»** Dans les trois cas, l'objectif est destiné à permettre à tous les candidats de mettre en avant leurs aptitudes à montrer leur capacité à en comprendre la complexité.

➢ **Concours externe :**

Les remarques formulées dans le rapport 2018 restent globalement d'actualité :

Sur la forme, style journalistique, maladresses rédactionnelles et tournures de phrases incorrectes restent trop fréquentes. On relève aussi trop d'affirmations non argumentées. Des citations et références historiques incertaines sont toujours présentes. Des fautes d'orthographe et grammaticales sont à déplorer dans de nombreuses copies, compte-tenu du niveau des diplômes des candidats. Une orthographe et une syntaxe manifestement insuffisantes ont été sanctionnées. Enfin, une présentation formelle nette, matérialisée par des paragraphes bien distincts ponctuant les étapes du raisonnement, et une écriture lisible restent des atouts indispensables pour valoriser les copies à leur juste niveau. Des paragraphes illisibles ne peuvent être pris en compte quelle que soit leur qualité au fond.

Sur le fond, les idées développées doivent reposer sur une logique de démonstration permettant au candidat d'argumenter sa position sur le sujet. Les développements superficiels, sans distance critique ni profondeur d'analyse sont à proscrire. Il est attendu une analyse personnelle du candidat. Or, trop souvent, les candidats se contentent de juxtaposer des développements tirés de leurs cours de culture générale, plus ou moins bien assimilés et/ou d'articles de presse grand public. La solidité de la réflexion n'apparaît pas.

Le sujet **« *Désobéir, est-ce être responsable* ?»** nécessitait particulièrement de prendre le temps d'en préciser le périmètre (cas de l'agent public ou de toute personne ; dans le cadre de l'exercice professionnel ou en situation de citoyen ; sur le plan moral ou juridique…) et de définir un raisonnement argumenté autour duquel ordonner les questions à traiter. Les dimensions historiques et juridiques du sujet n'ont pas toujours été appréhendées par les candidats, notamment dans le cas de l'agent public. Sur un tel sujet, il était préférable d'utiliser plutôt des exemples historiques bien stabilisés plutôt que de recourir à des exemples puisés dans l'actualité et encore insuffisamment analysés pour servir une réflexion complexe et nuancée. La distinction entre une approche morale et une approche juridique a souvent été floue. Une fraction non négligeable des candidats n'a, par ailleurs, pas su maîtriser son temps, certaines copies étant inachevées et beaucoup d'autres comportant une dernière partie manifestement écourtée.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Dissertation	231	1,50	17,38	10,11

(Sources : Centre national de gestion)

➢ **Concours interne**

Comme l'an passé, les moindres connaissances académiques des candidats au concours interne n'ont pas eu pour effet d'affaiblir la qualité globale de leurs analyses et raisonnements. Hormis cette observation, les commentaires généraux présentés pour les candidats externes restent valables pour les candidats internes, s'agissant de la forme comme du fond.

Le sujet **«Les tyrans ne sont grands que parce que nous sommes à genoux »** était plus aisé à traiter. Il ne dispensait pas cependant d'une réflexion approfondie sur les difficultés nouvelles auxquelles les systèmes démocratiques sont confrontés, les réponses existantes dans les principes bien établis

(séparation des pouvoirs par exemple) et celles qui sont à mettre au point aujourd'hui (compléter la démocratie représentative par des modalités nouvelles d'expression des citoyens…). Information, éducation, débats organisés et ouverts devaient être abordés.

Des illustrations tirées du champ sanitaire étaient intéressantes, en particulier s'agissant du fonctionnement interne de l'hôpital et de la manière dont la prise de décision est organisée. Les candidats qui ont su embrasser ces différentes questions en les intégrant dans un raisonnement clair et argumenté ont bénéficié des meilleures notations.

Comme observé l'an passé, la culture historique mais aussi la connaissance des modalités de fonctionnement des collectivités humaines (l'hôpital en particulier) constituaient des atouts indéniables pour donner du corps aux copies et nourrir l'argumentation.

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Dissertation	138	5,00	18,00	10.47

(Sources : Centre national de gestion)

- **Troisième concours :**

Comme pour le concours interne, le sujet du troisième concours **«Faut-il instaurer un droit à la vérité?»** se prêtait facilement de prime abord à la discussion. Les bonnes copies sont celles qui ont su définir une problématique et l'argumenter de façon construite et convaincante. La dimension éthique et les contraintes de la mise en pratique dans le secteur de la santé étaient attendues.

Les candidats au troisième concours ont dans l'ensemble plus de facilité à conduire une réflexion personnelle, en raison probablement de leurs parcours et de leur expérience.

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Dissertation	23	06,00	15,00	10,48

(Sources : Centre national de gestion)

3.1.2. La rédaction de note

Pour cette épreuve d'une durée de cinq heures (coefficient 5), les candidats, à partir d'un dossier, doivent démonter leur aptitude à faire l'analyse et la synthèse d'un problème relatif à l'organisation et à la gestion dans le domaine sanitaire, social et médico-social. En l'occurrence, il s'agit pour les candidats, se positionnant comme directeur-adjoint, de rédiger une note **«à l'attention du Directeur du centre hospitalier où vous êtes affecté, présentant les dispositifs et les modalités de mise œuvre d'un projet d'expérimentation innovante en santé. »**

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Rédaction de note	224	4.50	17.63	10.36

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Rédaction de note	138	05.00	17.50	10.41

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Rédaction de note	23	06.00	15.00	10.48

(Sources : Centre national de gestion)

Le niveau moyen des copies corrigées est dans l'ensemble satisfaisant. Plusieurs copies présentent néanmoins des lacunes importantes dans la forme et la rédaction. Certains candidats éprouvent des difficultés à formuler des propositions opérationnelles et argumentées, accompagnées d'un plan d'actions précis et échéancé.

Dans leur grande majorité, les copies sont trop longues. Les bonnes copies sont celles qui révèlent une aptitude à synthétiser rapidement, précisément, avec discernement et de façon organisée des documents variés ainsi qu'à mettre en œuvre une approche pragmatique, en l'occurrence une proposition de calendrier de concertation.

L'épreuve ne consistait pas à récapituler, ni à paraphraser les documents du dossier proposé mais à présenter les éléments de contexte et d'appréciation du dispositif à mettre en place, à analyser ses avantages/inconvénients et options possibles et enfin à proposer sur ces bases un plan d'action argumenté.

3.1.3.Les épreuves techniques (1ère série)

Cette première série d'épreuves techniques comprend 4 matières au choix du candidat au moment de son inscription (droit public, mathématiques, santé publique ou sciences économiques).

3.1.3.1. Droit public

Le sujet, commun aux trois concours, portait cette année sur **"Le contrôle de légalité aujourd'hui »**

Remarques générales :
Sur la forme, quelques copies contenaient encore trop de fautes de français : grammaire, orthographe, syntaxe. Sur le fond, il s'agissait d'un sujet très classique de droit public, plus spécifiquement de droit administratif qui a fait l'objet de commentaires ces derniers mois dans les revues universitaires spécialisées. Il a donc dû être préparé les candidats, ce qui explique un nombre important de copies notées entre 8 et 12 sans toutefois, comme les années antérieures, retrouver de plans types appris lors de la préparation.

Remarques sur les copies du concours externe :
Sur le fond, le sujet classique, comme mentionné plus haut, explique une moyenne proche de 10 (9,63) sans toutefois égaler celle de l'année précédente (10,30) pour un nombre de copie quasi identiques (88 en 2018, 87 en 2019). Il prêtait peu à la confusion ou au hors sujet.

A contrario, les candidats se sont souvent contentés de « réciter » leur cours oubliant qu'ils devaient analyser l'actualité du contrôle de légalité. Comme pour les années précédentes, on relève, trop souvent, un défaut méthodologique qui tient à ne pas définir les termes du sujet. Les copies ne contenaient pas toutes de définition du contrôle de légalité. Un trop grand nombre faisaient même une confusion avec le contrôle de constitutionnalité.

Trop peu de copies contenaient une véritable analyse personnelle de la question posée. Beaucoup d'entre elles ont eu une vision très large du sujet, très « scolaire », s'étendant longuement sur le contrôle de légalité exercé par le juge sans suffisamment s'interroger sur les autres moyens de contrôle de la légalité. L'écart de notes, plus grand que l'année dernière, se justifie par une augmentation des notes éliminatoires. Ces dernières sont liées à des copies blanches ou presque, ou encore complètement hors sujet du fait d'une absence totale de connaissances sur le sujet.

Concernant la grille de correction, il a été choisi un plan très classique afin d'être à la portée des étudiants de Licence troisième année, grade d'ouverture du concours. De fait, aucune illustration sanitaire n'était attendue obligatoirement. Toutefois, lorsque la jurisprudence sanitaire était citée, la copie a été valorisée. Il en a été de même lorsque le candidat démontrait qu'il s'était donné la peine d'actualiser ses connaissances jusqu'à la veille du concours.

Sur la forme, mises à part les fautes de français, il est à noter la qualité de la construction des copies avec des tentatives très fréquentes de respecter un exposé de type « dissertation juridique », en deux parties ; deux sous-parties, « canon » de l'exercice de réponse à un sujet en droit. On rappellera à ce propos qu'il est préférable d'avoir un plan apparent avec des titres pour chacun des niveaux.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Droit public	87	01.00	16.50	9,63

(Sources : Centre national de gestion)

Remarques sur les copies du concours interne et du troisième concours :
On relève que très peu de copies qui ont traité le sujet dans sa globalité et ont insisté son actualité. Trop souvent l'approche a été partielle et, à l'instar des copies du concours externe, il n'y avait trop peu de candidats qui ont démontré une approche rigoureuse du sujet (en commençant par la définition du sujet pour en déterminer le périmètre). Souvent, il s'agissait de développements superficiels avec des plans auxquels manquait une réelle dynamique.

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Droit public	18	06.50	12.00	09.04

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Droit public	4	06.00	09.00	7.38

(Sources : Centre national de gestion)

3.1.3.2. Mathématiques

Concours externe :
Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

Concours interne :
Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

3.1.3.3. Santé publique

Pour cette épreuve, le sujet demandait aux candidats **«Quelles performances pour les programmes de prévention ? »** Les copies présentent globalement une concentration des notes autour de la moyenne, avec dans l'ensemble peu de copies se distinguant nettement des autres, que ce soit dans un sens positif ou négatif.

Les candidats, quel que soit le type de concours (externe, interne ou troisième concours), ont eu des difficultés à cerner la notion de performance, à la définir et à l'articuler avec les programmes de prévention.

Bon nombre de copies se sont résumées à un bilan des programmes de prévention, et parfois plus largement à toute forme de prévention, or le jury attendait une lecture centrée sur la performance des programmes de prévention en santé. Ces derniers sont finalement apparus peu connus et rarement questionnés par les candidats sous l'angle de la gouvernance et de l'efficience.

Le temps dédié à la définition des termes du sujet et à leur mise en cohérence semble avoir été escamoté, ce qui implique dans les copies des parties souvent hors sujet, mais aussi des impasses quant aux limites dans la construction et le pilotage d'une partie des programmes de prévention.

Peu de copies ont su questionner le financement à l'activité, le pilotage des agences, et plus largement les biais des programmes de prévention (effets d'éviction notamment).

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Santé publique	88	05.00	16.25	10.37

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Santé publique	93	04.00	15.00	09.75

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Santé publique	14	05.75	14.50	09.91

(Sources : Centre national de gestion)

3.1.3.4. Sciences économiques

Le sujet portait sur « **L'intégration financière internationale est-elle encore souhaitable au vu des crises financières ? »**

C'est un sujet qui est très abordable car ses tenants et aboutissants font en général partie du bagage standard des candidat(e)s au concours de directeur d'hôpital. Globalement, le sujet a donc été traité correctement.

Relativement simple à appréhender et à traiter tant du point de vue théorique que factuel, le sujet demande des connaissances factuelles sur la définition de l'intégration financière internationale, son évolution notamment depuis les années 1970, sur les crises financières des années 80, 90 et 2000, et l'évolution des politiques d'encadrement et de surveillance de l'intégration financière, au niveau international ou régional (par exemple dans l'Union Européenne) ou encore national.

Outre les connaissances de base en macroéconomie et microéconomie, les aspects théoriques importants à maîtriser concernent les conséquences positives ou négatives de l'intégration financière sur les économies et leur croissance (à différencier en fonction du niveau de développement), les travaux nuançant ces effets (par exemple, le paradoxe de Lucas, l'énigme de l'allocation de Gourinchas et Jeanne, etc.), les mécanismes de déclenchement et de propagation des crises, les effets recherchés et les mécanismes liés aux politiques micro ou macro-prudentielles.

Les correcteurs ont privilégié les copies structurées et suivant une problématique économique argumentée sur le plan théorique et bien illustrée ou motivée sur le plan factuel.

Malgré le niveau correct des productions des candidat(e)s, il faut souligner les carences de bon nombre de copies sur le plan théorique**:** souvent les argumentations se sont reposées sur des aspects très factuels ou institutionnels. Au final, cela donne un nivèlement des notes puisque relativement peu de candidats se sont véritablement appuyés sur une argumentation théorique. Par ailleurs, beaucoup de candidat(e)s ont articulé leur plan autour des crises financières en mettant au second plan la question de la pertinence de l'intégration financière. D'autres, à l'opposé, ont disserté sur l'intégration financière en général sans la relier explicitement au contexte des crises.

Les éléments importants à intégrer dans une bonne copie sur ce sujet sont: la définition et la description de l'intégration financière internationale, ses liens avec des phénomènes plus généraux de globalisation, les effets positifs théoriquement associés à cette intégration (notamment sur la croissance) et les limites de ces effets, les aspects négatifs que l'on peut lui associer, les liens entre intégration financière et le déclenchement puis la propagation des crises, l'encadrement micro et macro-prudentiel, les niveaux nationaux, régionaux, internationaux de coopération.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Sciences économiques	47	03.00	16.00	10.43

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Sciences économiques	26	05.00	15.00	10.23

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Sciences économiques	5	07.00	10.00	08.50

(Sources : Centre national de gestion)

3.1.4. Les épreuves techniques (2ème série)

Cette seconde série d'épreuves techniques comprend huit matières au choix du candidat au moment de son inscription (droit civil, droit hospitalier, finances publiques, gestion comptable et financières des entreprises, histoire, législation sociale et aide sociale, sociologie ou statistiques)

3.1.4.1 Droit civil

Concours externe :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

3.1.4.2. Droit hospitalier

L'épreuve de droit hospitalier proposait de traiter le sujet suivant ; **« L'évolution des modes de financement a-t-elle un impact sur l'organisation et le fonctionnement des établissements publics de santé ? ».** Pour répondre à ce sujet, les attentes du jury étaient de plusieurs ordres :

- D'abord une connaissance solide de l'évolution des modes de financement sur le temps long avec une présentation des grands principes présidant aux réformes de ceux-ci ;
- Une explicitation détaillée des mécanismes de la tarification à l'activité ;
- Ensuite une application pratique et des illustrations tirés des impacts sur la vie des établissements de santé : évolution des instances, émergence de certains concepts comme le pilotage médico-administratif, apparition de nouvelles fonctions (DIM, TIM…), impact sur la prise en charge (virage ambulatoire...) ;
- Un lien fait avec l'actualité du Plan Ma Santé 2022 et le rapport Aubert ainsi qu'une prise de recul par rapport aux évolutions proposées.

Dans leur globalité, les candidats ont produit des compositions structurées et problématisées, faisant référence à l'actualité. Le jury a cependant regretté l'utilisation d'un plan très conventionnel (I/ L'apparition de la T2A – II/ Les aménagements à apporter à la tarification à l'activité) et particulièrement usité par les candidats, ne laissant pas suffisamment de place au lien avec l'impact concret des modes de financement pour les établissements.

Les copies mettant en relief les implications pratiques pour les établissements de santé, prenant du recul pour expliquer les principes régissant chaque mode de financement ou les propos illustrés par des exemples notamment étrangers ont été valorisées.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Droit hospitalier	41	06.50	17.00	10.79

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Droit hospitalier	56	02.00	18.50	10.88

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Droit hospitalier	8	03.00	11.25	08.22

(Sources : Centre national de gestion)

3.1.4.3. Finances publiques

Le sujet **« Que reste-t-il de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en 2019 ? »** demandait de la part des candidats un effort de problématisation. L'épreuve certes d'inspiration classique, permettait de sortir du cours de finances publiques en permettant au candidat de s'interroger sur les apports mais aussi les problématiques engendrés par la LOLF.

Les meilleures copies sont celles qui ont su faire preuve de recul quant à la responsabilisation des gestionnaires et les gains apportés par sa mise en œuvre. Les efforts de problématisation sont systématiquement valorisés, tout comme ceux qui n'hésitent pas à sortir des simples principes budgétaires. Reste que l'orthographe et la syntaxe ne sont pas toujours à la hauteur de ce qui est attendu d'un futur directeur d'hôpital. Les candidats doivent être vigilants sur ce point.

Enfin, il est important de souligner qu'une introduction soignée qui définit les termes du sujet et qui s'attache à mettre en perspective le sujet, permettra une lecture plus fluide du reste de la copie car elle sera mieux articulée entre les parties. L'annonce de plan ne doit pas être trop longue au risque de ne pas entrer dans le sujet suffisamment vite, ni à l'inverse, se contenter de reproduire le sujet sous une forme interrogative.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Finances publiques	93	05.00	18.00	10.31

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Finances publiques	27	03.50	14.50	10.40

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Finances publiques	8	06.50	15.50	10.39

(Sources : Centre national de gestion)

3.1.4.4. Gestion économique et financière des entreprises

Le nombre de candidats recule de manière assez significative sur 5 ans (plus de 23 copies une année, 10 seulement cette année). Le niveau moyen de cette année est assez hétérogène, et la note moyenne descend d'autant plus que l'échantillon de copies intègre deux ou trois copies très faibles. Dans celles-ci, les explications des calculs sont très souvent lacunaires.

L'épreuve de cette année est d'une difficulté classique, la longueur des exercices est plus courte que l'an passé.

On note enfin une différence de niveau entre les des copies internes et externes, les candidats du concours interne semblent mieux se préparer. Il n'y avait pas de candidat du troisième concours.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Gestion économique & financière des entreprises	6	07.88	03.88	6.32

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Gestion économique & financière des entreprises	4	04.13	11.25	08,00

(Sources : Centre national de gestion)

3.1.4.5. Histoire

Les candidats à l'épreuve d'histoire devait traiter «**La démocratie représentative, un régime politique toujours en crise (de 1789 à nos jours) ?** »

Cette année, l'écart entre les copies des candidats internes et celles des candidats externes s'est accentué. On peut rappeler que les attentes du jury dans cette épreuve sont les suivantes :

- Capacité à problématiser un sujet, à mettre en évidence ses enjeux, son intérêt pour la compréhension du passé et du présent ;
- Capacité à organiser une démonstration cohérente répondant à la problématique et mettant en évidence les ruptures et les continuités historiques et expliquant le rôle des différents acteurs sociaux dans la période ou le thème à traiter ;
- Capacité à mettre en valeur une culture historique basée sur la connaissance de faits, mais également des acteurs individuels et collectifs qui font l'histoire ;
- Capacités d'expression (style, orthographe, grammaire).

La culture historique, qui doit au minimum être celle attendue d'un élève à la fin de l'enseignement secondaire, s'enrichit notamment par la lecture d'ouvrages et d'articles universitaires et par une ouverture culturelle aux différentes formes d'expression artistiques et littéraires par lesquelles les acteurs témoignent de leur perception du déroulement des évènements.

La forme

1°) L'orthographe et la grammaire

Les copies corrigées cette année sont globalement correctes du point de vue de l'orthographe et de la grammaire, en dépit de quelques erreurs, concentrées d'ailleurs dans une copie. Pour rappel, en français « trafic » ne prend qu'un « f » et Carl Schmitt (1888-1985) ne porte pas le même nom qu'Helmut Schmidt (1918-2015). Par ailleurs, l'utilisation du futur (« Le consulat et l'empire qui s'établiront sur les ruines de la première tentative de démocratie représentative prendront soin de conserver une façade représentative ») dans une copie traitant d'évènements passés s'avère maladroite, surtout si elle répétée tout au long de la copie. 3

2°) La forme de la dissertation

Les candidats savent dans l'ensemble présenter correctement leur dissertation (introduction, plan en deux ou trois parties, conclusion). Le jury rappelle, comme chaque année, que **la numérotation des parties et sous parties, qui rend la lecture moins fluide, n'est pas souhaitable**. Un plan clair n'a pas besoin d'être numéroté pour être compris par le lecteur.

3°) Le style

Les candidats doivent veiller à la clarté de leur expression et éviter les formulations pesantes, les subordonnées à répétition et le jargon. L'expression doit également être nuancée.

Le fond

1°) L'introduction doit discuter, analyser et problématiser les termes du sujet

Parmi toutes les copies corrigées cette année, une seule ne comporte pas d'accroche. Il est rappelé que l'accroche témoigne d'une volonté du candidat d'attirer l'attention du correcteur par une citation, un exemple précis, une œuvre culturelle directement en rapport avec le sujet.

On peut regretter cette année le recours convenu de plusieurs copiées à la citation de Winston Churchill (« la démocratie est le pire des régimes à l'exception de tous les autres »). Une bonne accroche se signale par un effort d'originalité et les citations célèbres répétées à l'encan perdent une grande partie de leur efficacité.

Comme chaque année, le jury regrette que les termes du sujet ne soient pas suffisamment analysés et discutés en introduction. Au cours de cette session du concours, il était attendu des candidats qu'ils distinguent clairement les différentes formes de démocratie (régime politique dans lequel les dirigeants sont désignés ou élus par les citoyens).

Le sujet ne portait pas sur la démocratie en général, mais sur la démocratie représentative, c'est-à-dire celle dans laquelle le pouvoir législatif est exercé par des personnes élues pour représenter le peuple. Il fallait donc opposer la démocratie représentative et la démocratie directe. Deux candidats confondent cette dernière, dans laquelle les lois sont directement votées par les citoyens avec la « démocratie participative » où des citoyens sont associés à l'élaboration de la loi mais où elle reste votée par les représentants élus.

Un deuxième écueil à éviter concernait la délimitation spatiale du sujet : si l'année 1789 faisait référence à la France, le sujet n'impliquait pas de se borner à ce seul exemple. Les copies traitant plus largement des démocraties représentatives dans d'autres Etats ont été valorisées, à condition que les choix de délimitation géographique soient justifiés. Une restriction du sujet à la seule Europe sans explicitation des raisons de ce choix était pénalisable. Tout choix doit être expliqué.

3°) Le plan ne se résume pas à des césures temporelles

Toutes les copies ont adopté un plan chronologique alors que ce choix rendait plus difficile la mise en évidence des continuités et des ruptures.

Le choix des césures a rarement été justifié par rapport au sujet. L'année 1918 a souvent été choisie comme marquant le passage entre un régime politique en train de s'affirmer et un régime politique désormais accepté. Ce choix était critiquable, la démocratie représentative faisant l'objet de remises en cause importantes après 1918, notamment dans les années 1930. Il était également hasardeux de placer la césure en 1958, ce qui déséquilibrait complètement la copie.

Finalement, un plan thématique permettait davantage de montrer la récurrence de certaines critiques à l'encontre du régime représentatif et les modalités envisagées pour y répondre.

4°) **Les exemples et les références doivent être précis, contextualisés et nuancés**

La plupart des copies montre cette année une bonne maîtrise de la culture historienne. Les candidats doivent veiller à choisir des exemples strictement en rapport avec le sujet et à éviter la multiplication de références qui conduit à des copies indigestes.

Certaines présentations schématiques doivent être évitées (Hindenburg « obligé » de nommer Hitler chancelier en raison de son « succès » aux législatives ; « la voie grande ouverte » vers le pouvoir pour Mussolini lors de la Marche sur Rome ; les démocraties « passives et incapables de réagir » face aux dictatures dans les années 1930 ; « l'incapacité » de la IIIe République à mener des politiques en raison de l'instabilité ministérielle…). Ces explications fatalistes manquent de nuance et ne permettent pas de montrer le rôle des acteurs, ni les différents choix qui s'offraient à eux, ni les raisons pour lesquelles ils ont privilégié telle ou telle décision.

En l'espèce, trop de candidats ont opté pour un récit de la succession des régimes politiques en France ou dans d'autres pays en oubliant de se focaliser sur les partisans et les opposants au régime représentatif.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Histoire	5	05.00	09.00	06.80

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Histoire	3	09.50	14.00	11.17

(Sources : Centre national de gestion)

3.1.4.6. Législation de Sécurité sociale et d'aide sociale

La question un peu provocatrice du sujet **''la politique familiale favorise-t-elle l'égalité femmes-hommes ?''** a été abordée avec prudence et les développements se sont le plus souvent cantonnés à une description historique des dispositifs de la branche Famille se concluant par une réponse mitigée plus ou moins bien argumentée.

Les copies ont été dans l'ensemble d'une bonne tenue et relativement exemptes de maladresses formelles.

Les correcteurs ont salué d'un bonus les rares copies qui ont su prendre franchement partie avec des arguments, des réflexions voire des propositions originales (quel qu'en soit le sens).

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	62	05.00	18.00	11.37

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	43	07.25	13.75	11.03

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve écrite	Présents			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	6	07.50	15.00	11.13

(Sources : Centre national de gestion)

3.1.4.7. Sociologie

Pour cette épreuve, le jury portait sur « **La précarité : impact sociologique sur le système de santé**. »

Concours externe :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

Troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

3.1.4.8. Statistiques

Concours externe :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

3.2. Les épreuves orales

3.2.1.L'entretien avec le jury du grand oral

Le jury a respecté le schéma retenu du découpage en quatre temps de l'entretien :
- 5 mn pour l'exposé par le candidat sur le sujet ou le thème tiré au sort suivi pendant 10 mn de questions sur le même thème
- 5 minutes d'exposé par le candidat portant sur le curriculum vitae (concours externe) ou le parcours professionnel (concours interne) et les motivations à devenir Directeur d'hôpital.

Les 10 dernières minutes sont réservées à des questions ayant pour but de cerner la réactivité du candidat et ses capacités de décision face à des situations complexes, de tensions ou d'urgence susceptibles d'être rencontrée dans l'exercice du métier.

Concernant la première partie, comme l'an dernier, le jury déplore que la technique de commentaire de texte reste toujours mal comprise par un candidat sur deux. L'objet de l'épreuve porte sur l'analyse critique du sujet (l'idée développée par l'auteur/l'analyse de ses forces, faiblesses et limites par le candidat/ le point du vue propre du candidat qui peut souvent élargir la perspective). Il ne s'agit nullement de résumer le texte encore moins de le paraphraser.

S'agissant du thème, les candidats se limitent trop souvent à un exposé scolaire et technique alors qu'il est attendu d'eux un exposé problématisé, abordant l'ensemble des enjeux et dimensions du

sujet, les difficultés en présence, les options possibles et leurs avantages et inconvénients pour conclure sur celle qui a la préférence du candidat.

Qu'il s'agisse d'un thème ou d'un texte, les questions du jury visent d'abord à approfondir le point de vue développé par le candidat mais parfois aussi à aborder des questions connexes visant à mieux apprécier ses qualités d'ouverture et d'argumentation. Le jury tient à souligner, enfin, l'intérêt pour les candidats de connaître les principaux chiffres-clés des secteurs sanitaires et sociaux pour éclairer les enjeux financiers et sociaux des sujets traités.

Pour la deuxième partie de l'épreuve, le jury attend du candidat qu'il expose ses motivations pour devenir directeur d'hôpital et son intérêt pour les problématiques de santé. Il est à cet égard fortement recommandé aux candidats externes d'avoir effectué au moins un stage en milieu hospitalier et ne pas se contenter d'échanges informels avec des personnes ou d'anciens condisciples travaillant à l'hôpital. Le jury apprécie en effet que le candidat ait pris la mesure concrète de ce qu'est un hôpital, du rôle du directeur, des enjeux relationnels de la fonction, des contraintes spécifiques à la vie hospitalière.

Comme en 2018, le jury a procédé à des mises en situation professionnelles destinées à évaluer la réactivité du candidat, ses facultés d'adaptation, son discernement et son aptitude à embrasser l'ensemble des enjeux et dimensions d'un sujet pour déterminer la marche à suivre. A titre d'exemple, les candidats sont fréquemment interrogés sur des situations à gérer en urgence par un Directeur durant une garde administrative, ou encore sur des situations de tensions liées à des restructurations internes.

L'attention des candidats est attirée à cet égard sur le fait que si « le dialogue avec tous les acteurs concernés » est certes nécessaire pour tout processus de décision, il ne se limite pas à faire de la pédagogie pour convaincre les acteurs de la justesse des mesures proposées mais aussi à définir la méthodologie à suivre pour trouver le bon équilibre entre les positions des différentes parties et parvenir aux évolutions nécessaires. Aménagements pour leur

En conclusion, les conseils aux candidats donnés dans les rapports précédents restent d'actualité :
- Respecter les temps d'exposé puis de présentation. Ce point est essentiel dans la mesure où l'exercice de la fonction impose une parfaite maitrise du temps.
- Etre naturel.
- Connaitre les fondamentaux du droit hospitalier, du financement de la santé, du droit du travail, de l'histoire sociale.
- Disposer d'une base correcte en culture générale en particulier dans les domaines médico-sociaux et des finances publiques ;
- Connaître les missions de l'hôpital public, sa place dans l'offre de soins et les principaux défis qu'il doit affronter aujourd'hui ;
- Avoir le courage de ses opinions et les défendre même si le candidat a l'impression que le jury n'est pas d'accord.
- Maitriser ses émotions.
- Veiller, malgré le stress, à regarder les membres du jury et se détacher au maximum de ses notes (comportement attendue en instances d'un Directeur).
- S'efforcer d'être précis et synthétique dans les réponses aux questions posées.
- Lorsque le candidat ne connait pas la réponse sur un sujet, plutôt que de répondre au hasard, il est préférable de le reconnaître ; si le candidat tente néanmoins, à défaut de connaître la réponse, de conduire un raisonnement pertinent pour la déduire, cet effort sera apprécié par le jury.
- Ne pas être flou.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve orale	Présents			
Entretien avec le jury	82	06.00	17.00	11.37

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve orale	Présents			
Entretien avec le jury	58	06.00	16.00	11.11

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours:

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve orale	Présents			
Entretien avec le jury	7	09.00	15.00	11.71

(Sources : Centre national de gestion)

3.2.2. Droit Hospitalier

Les sujets proposés aux candidats portaient sur les grandes thématiques du droit hospitalier : gouvernance hospitalière et fonctionnement des instances, organisation du système de santé, gestion des établissements publics de santé, statut de la fonction publique, droits et obligations des usagers.
Quelques questions étaient posées au candidat pour préciser ou compléter la thématique du sujet, avant qu'il ne soit interrogé sur les autres champs du programme (finances, qualité, achat public…). Les questions avaient souvent pour but de solliciter une analyse personnelle ou une prise de position par rapport à un sujet du programme.

La très grande majorité des candidats ont répondu aux attendus sur la forme de l'épreuve, préparant un exposé introduit et problématisé d'une dizaine de minutes, le jury n'interrompant pas le candidat avant qu'il n'ait terminé. Dans leur globalité, les candidats étaient à la fois bien préparés et intéressés par les thématiques de l'épreuve.

Quelques candidats ont cependant présenté un exposé très court (moins de 5 minutes), ne parvenant pas à alimenter suffisamment leur problématique, ce qui leur a été dommageable. Le jury a également regretté que certains exposés soient non problématisés ou se contentent de reprendre l'intitulé du sujet, ou que d'autres s'apparentent à de la récitation de cours sans lien avec les enjeux actuels des établissements de santé.

Les exposés problématisés, construits, et dénotant une vraie prise de recul sur la base de connaissances juridiques solides ont en revanche été valorisés. La connaissance de l'actualité hospitalière (stratégie nationale de santé, gouvernance, dialogue social, problématiques d'attractivité…) et les exemples tirés de la vie des établissements ont été appréciés. La réactivité des candidats et leur attitude face aux questions posées par le jury ont également été des critères importants.

En résumé, l'épreuve de droit hospitalier est une épreuve technique qui nécessite une connaissance rigoureuse des textes, mais également une mise en perspective avec les enjeux actuels auxquels doit répondre le système de santé et un ancrage dans le quotidien des établissements.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve orale	Présents			
Droit hospitalier	26	07.00	19.00	11.92

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve orale	Présents			
Droit hospitalier	18	05.00	18.00	12.61

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

3.2.3.Droit public

Remarques générales

Au titre des qualités :

Les candidats étaient tous préparés à l'épreuve, il n'y a pas eu d'épreuve complètement ratée ; le niveau général a semblé meilleur que les années précédentes. La plupart d'entre eux font l'effort de présenter leur exposé en deux parties avec voire deux sous-parties.

Il s'agit d'un « canon » de l'exercice de réponse à un sujet en droit, difficile à mettre en œuvre dans le bref délai de préparation imparti, mais qui permet justement de déterminer si les connaissances sont bien assimilées.

Les candidats respectent en majorité les contraintes de temps imposées pour la présentation orale (cette année, 6 min sur l'exposé ; 9 min de questions). De très rares candidats sont trop longs ; en général, la durée est un peu inférieure. Les réponses sont en général argumentées et documentées. L'expression est généralement correcte.

Au titre des défauts :

Des difficultés parfois à être clair, ou à éviter quelques confusions dans les notions utilisées. Il faut absolument s'astreindre à définir les notions ou concepts utilisés en début d'exposé, pour permettre aux examinateurs de ne pas avoir à poser des questions sur des éléments présentés, basiques, mais dont ils ne peuvent savoir s'ils sont en réalité maîtrisés.

Dès lors, parfois, après vérification : des difficultés d'assimilation, et en conséquence, quelques amalgames ou confusions. Les grands principes sont parfois mal maîtrisés, ce qui peut conduire à des contradictions, au moins dans les formulations utilisées.

Enfin, il faut s'attacher à actualiser les connaissances ; certains candidats ont visiblement quelques années d'actualisation manquantes, ce qui conduit parfois à des réponses erronées. Il serait bon de pouvoir « problématiser » l'exposé, plutôt que de lui conserver une forme purement descriptives.

Le jury conseille aux futurs candidats de :

- Bien respecter le temps de parole pour la présentation.
- Être clair dans son exposé, précis, structuré.
- Ne pas se perdre dans les détails.
- S'assurer d'être à jour des évolutions dans les matières du programme.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve orale	Présents			
Droit public	19	08.00	17.00	12.38

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve orale	Présents			
Droit public	5	09.00	16.00	12.00

(Sources : Centre national de gestion)

3.2.4.Finances publiques

Pour cette épreuve, les sujets portent à la fois sur du cours *stricto sensu*, donc sans mauvaise surprise pour les candidats mais également sur des questions d'actualité. Quelles que soient les questions, il est important que ces derniers s'extraient des connaissances académiques pour aller vers des interrogations et des débats actuels.

Le jury a noté que les candidats avaient un niveau relativement bon. Dans l'ensemble, ils possédaient de bonnes, voire pour quelques-uns, de très bonnes connaissances des finances qui leur ont permis d'obtenir des notes tout à fait correctes.

Au-delà du manque de connaissances académiques, c'est surtout un manque de recul sur les principes budgétaires, financiers et économiques qui a pu déstabiliser quelques candidats.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve orale	Présents			
Finances publiques	5	06.00	13.5	09.70

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve orale	Présents			
Finances publiques	13	07.50	16.50	11.50

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, n'est pas suffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

3.2.5.Gestion comptable et financière des entreprises

Concours externe :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

3.2.6.Histoire

Concours externe :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

3.2.7.Législation de sécurité sociale et aide sociale

Une majorité de candidats a bien compris et traité le sujet tiré et a bien maîtrisé l'exercice (Plan, présentation). Parmi ceux-ci, les examinateurs ont apprécié quelques prestations particulièrement structurées et techniquement riches. Toutefois, un bon tiers des candidats a livré une prestation très décevante : plan peu pertinent, absence de contextualisation historique ou de problématisation ; dans certains cas (ce qui semble nouveau).

Au-delà des maladresses et des impasses techniques, le jury a constaté une perte de moyens ou une élocution monocorde ou inaudible, qui révèlent une absence de préparation « physique » de l'épreuve orale

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve orale	Présents			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	7	11.00	18.00	14.00

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve orale	Présents			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	14	10.00	17.00	14.14

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, n'est pas suffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

3.2.8.Santé publique

Les candidats ayant respecté un format permettant de définir et d'introduire les sujets avant de les développer dans un plan cohérent ont été globalement valorisés. Si la majorité des candidats a su s'inscrire en tout ou partie dans cette démarche, la plupart se sont révélés moins à l'aise lors des questions de reprise, notamment dès lors que des cas pratiques étaient soumis.

Les candidats ont en règle générale eu davantage de difficultés à traiter les sujets appelant un plus grand effort de problématisation ou les plus transversaux, avec une tendance à ne traiter qu'un ou deux aspects de façon approfondie uniquement.
Les candidats se sont globalement avérés distanciés ou peu au fait de l'actualité sanitaire, ce qui n'a pas permis d'en tenir compte de manière significative dans les notations. Il est également à constater très peu d'impasses ou de hors sujet.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve orale	Présents			
Santé publique	6	08.00	16.00	12.17

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

Troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, n'est pas suffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

3.2.9.Sciences économiques

Les sujets posés lors de cette épreuve couvrent largement le programme du concours, mais sans entrer dans des thématiques trop pointus. Il y a toujours au moins une entrée classique pour traiter le sujet posé. Il reste à la charge du candidat de trouver l'angle de présentation le mieux structuré pour développer de façon cohérente son argumentation.

Les questions qui sont posées par le jury s'attachent à revenir sur les éléments présentés par le candidat et les éventuels oublis dans le traitement du sujet.

Sur le plan de la forme, sur les quinze minutes de l'épreuve, le candidat dispose de 10 minutes maximum pour sa présentation, le reste du temps étant consacré aux questions. Une présentation de 7 à 8 minutes présente l'avantage de pouvoir échanger de manière plus confortable avec le jury sur ses choix de présentation et ses arguments.

Un exposé court (d'au plus 6 min) envoie un signal négatif sur le contenu de la présentation et expose à davantage de questions.

Les sujets tirés ont été traités globalement de manière satisfaisante. Les bons exposés ont proposé un plan clair, la maîtrise des concepts économiques de base, la capacité de répondre de manière réfléchie aux questions.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve orale	Présents			
Sciences économiques	17	08.00	18.00	12.00

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

3.2.10. Sociologie

Concours externe :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

3.2.11. L'épreuve orale de langues étrangères

Pour l'épreuve de langue, les candidats doivent être capables de soutenir une conversation courante dans la langue choisie, le niveau de connaissance requis étant :

- pour le concours externe, équivalent à deux années d'études après le baccalauréat (études non spécialisées en langue) ;
- pour le concours interne, équivalent au baccalauréat.

4.2.8.1. Allemand

Concours externe :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

4.2.8.2. Anglais

Malgré un niveau de langue globalement bon et parfois brillant le jury a constaté divers problèmes quant à la méthode, la langue et les motivations :

S'agissant de la méthode, l'introduction (mise en contexte) est souvent longue. Ils ont des difficultés à faire un résumé qui est soit trop court, soit trop long.) Ils ne savent pas faire la différence entre le résumé et le commentaire. Enfin, certains lisent trop leurs notes ce qui ne leur permet pas de regarder les membres du jury. Question langue, les nombres posent des problèmes aux candidats.

Enfin, en ce qui concerne les motivations des candidats. Ceux-ci sont parfois trop bien « préparés » ce qui donne un aspect superficiel. Cela dit le niveau général a été tout à fait acceptable et les candidats très agréables.

Les constats et difficultés sont identiques pour les candidats du concours interne, mais avec un niveau de langue nettement moins bon. Cela s'explique par le fait que contrairement aux « externes » les « internes » sont dans la vie active depuis plusieurs années. Ils ont souvent dans des professions qui ne nécessitent pas, sauf cas particulier (établissement frontalier) l'usage de l'anglais. Ils se présentent donc à cette épreuve sans avoir pratiqué la langue pendant très longtemps.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve orale	Présents			
Anglais	76	08.00	20.00	13.05

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve orale	Présents			
Anglais	50	07.00	17.00	11.74

(Sources : Centre national de gestion)

Le troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

4.2.8.3. Espagnol

Le jury d'espagnol a trouvé le niveau de langue de la plupart des candidats assez uniforme et a eu le sentiment que l'ensemble de candidats avait bien préparé l'épreuve.

Quelques candidats auditionnés se sont démarqués avec une bonne aisance à l'oral et une expression riche et fluide. La plupart d'entre eux a respecté le registre linguistique exigé pour l'épreuve. De même, ces derniers s'étaient intéressés aux sujets de l'actualité de santé publique et de l'administration des centres hospitaliers.

Le jury préconise que les candidats accordent une importance particulière aux aspects suivants dans leur préparation :

- Maitrise de la conjugaison et des aspects grammaticaux structurants de la langue.
- Les connecteurs linguistiques pour les transitions des idées.
- La structuration et l'organisation du commentaire sur l'article.
- La maitrise du lexique lié au contexte du concours

Enfin, les qualités analytiques sont, pour certains candidats, insuffisantes et le jury s'interroge sur leur préparation à l'entretien oral.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve orale	Présents			
Espagnol	8	10.50	18.50	14.31

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
Epreuve orale	Présents			
Espagnol	6	08.00	18.00	11.42

(Sources : Centre national de gestion)

4. CONCLUSION

Le jury du grand oral doit déceler les capacités du candidat à exercer le métier de directeur d'Hôpital et son intérêt, voire sa vocation pour le service public.

Il s'efforce de tester l'honnêteté intellectuelle, la capacité d'argumenter, la logique du raisonnement du candidat dans une période de temps limité, sachant qu'un socle de connaissance minimale est attendu de la part d'un candidat en principe intéressé par l'hôpital public.

Comme en 2018, le jury regrette que, malgré leur niveau universitaire, certains candidats ne maitrisaient pas des connaissances de base, la « culture générale » et l'aisance de la parole ne pouvant masquer le manque d'intérêt pour l'hôpital…

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de tous les jurys pour leur rigueur et professionnalisme, de même que la compétence et le dévouement des collègues du CNG.

Nous espérons avoir ainsi tous contribué à un choix de lauréats de qualité que l'EHESP saura transformer en directeur d'hôpital performant dans l'intérêt de l'hôpital public, clef de voute de la santé de la population.

Le 5 février 2020

Hubert GARRIGUE-GUYONNAUD
Président du jury